

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2022/ 161

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**ATTRIBUTION DE MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE
PRESTATIONS DE GARDIENNAGE ET DE SÉCURITÉ
SOCIÉTÉ EVENT SECURITY**

1. 1 - Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-4°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 Juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2022** de la Commune voté le **17 Décembre 2021**,

Vu l'inscription aux Articles **6232** et **6282** du Budget,

Considérant les mises en concurrence effectuées,

Considérant les offres jugées économiquement les plus avantageuses par la mini commission d'appel d'offres en date du **6 Septembre 2022**,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer l'accord-cadre à bons de commande prestations de gardiennage et de sécurité avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : service de gardiennage et sécurité des manifestations événementielles, culturelles ou sportives : **EVENT SECURITY** pour un montant annuel maximum de **160 000,00 € H. T.**

Lot 2 : service de surveillance et de gardiennage de la base nautique : **EVENT SECURITY** pour un montant annuel maximum de **25 000,00 € H. T.**

L'accord-cadre est conclu à compter du **1^{er}/10/2022** au **2/10/2023**.

L'accord-cadre pourra être reconduit 3 fois un an.

Article 2 : Les dépenses seront imputées aux Articles **6232** et **6282** du Budget.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le Site Internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Reçu en Sous-Préfecture le

Fait à GRAVELINES, le
16 SEP. 2022 pour extrait conforme,

16 SEP. 2022

Mis en ligne sur le site de la Ville le

Le Maire,

16 SEP. 2022

Bertrand RINGOT

